

1. LE FESTIVAL

Le festival est organisé par l'Association Champs-Élysées Film Festival, présidée par Sophie Dulac. Champs-Élysées Film Festival a pour objet de promouvoir et de mettre en valeur la production cinématographique indépendante américaine. La cinquième édition de Champs-Élysées Film Festival aura lieu à Paris, dans les salles de cinéma des Champs-Élysées, du 07 au 14 juin 2016.

2. PROGRAMME

Le programme de Champs-Élysées Film Festival est articulé autour de cinq grands axes :

- La sélection officielle qui présente entre 8 à 10 long métrages américains et entre 10 et 15 courts métrages français et entre 10 et 15 courts métrages américains.
- Une rétrospective de films en hommage à une personnalité du cinéma français ou américain.
- Une sélection de films de répertoire.
- Une sélection de films à destination du jeune public.
- Une série d'avant-premières qui présentera des films français et américains attendus au public parisien.

Toutes les œuvres sélectionnées seront présentées dans leurs versions originales. Les films américains seront sous-titrés en français.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

La sélection de cette édition concerne la production française et américaine de 2015 et 2016. La production des œuvres sélectionnées doit avoir été achevée dans les 18 mois précédant leur présentation au Festival.

Pour les coproductions avec un pays étranger, c'est le coproducteur majoritaire qui entraîne la nationalité du film et détermine le choix de la compétition à laquelle inscrire le film (française ou américaine).

Pour la sélection des courts métrages, toute production française ou américaine (fiction, animation, documentaire et expérimental) seuls les DVD et liens pourront être soumis au programmateur. La durée des courts métrages ne doit pas excéder 15 minutes.

Les œuvres à caractère exclusivement publicitaire, didactique ou scientifique ne seront pas admises.

Les œuvres sélectionnées ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une diffusion web pendant la période d'appel à films jusqu'à la fin du festival.

4. PRIX REMIS

Les films de la Sélection Officielle concourront pour trois Prix du Public :

- Prix du Meilleur Long Métrage Indépendant Américain
- Prix du Meilleur Court Métrage Américain
- Prix du Meilleur Court Métrage Français

Ainsi qu'un Prix du Jury du Meilleur Long Métrage Indépendant Américain présidé par nos présidents Américains et Français

5. INSCRIPTION DES FILMS POUR LA PRÉSÉLECTION

L'inscription d'un film pour la présélection est payante.

Les frais d'inscription sont de 35 euros pour les longs métrages et de 10 euros pour les courts métrages.

Vous avez la possibilité d'envoyer votre film par :

- Le site Film Freeway (paiement via le compte PayPal de Champs-Élysées Film Festival).
- Le site internet du Festival où le Formulaire d'inscription est téléchargeable à partir de décembre 2015 jusqu'au 15 mars 2016 (paiement via le compte PayPal de Champs-Élysées Film Festival OU par chèque bancaire émis et payable en France à l'ordre de Champs-Élysées Film (à envoyer à Champs-Élysées Film Festival /Att: Chantal Lian/ 60 rue Pierre Charron 75008 Paris).

Afin de traiter plus rapidement les inscriptions, le paiement via PayPal est fortement recommandé.

La procédure à suivre pour les paiements PayPal est la suivante :

1. Connectez-vous au site <https://www.paypal-france.fr> (ou <https://www.paypal.com>).
2. Après l'identification ou la création d'un compte, allez dans la rubrique « Envoi d'argent », la page « Effectuer un paiement » apparaît ; entrez l'adresse email du Festival : contact@cefilmfestival.com et la somme qui correspond à votre inscription (35 ou 10 euros).

Dans la rubrique « paiement d'un achat », sélectionnez « services », puis sélectionnez « continuer », la page « Vérifier votre paiement et l'envoyer » apparaît ; dans la partie « Email au destinataire » indiquez le nom du film associé au paiement et s'il s'agit d'un court ou long métrage, puis cliquez sur « effectuer le paiement ».

Le Formulaire d'inscription ainsi que le Règlement dûment remplis et signés, devront être envoyés par email à Chantal Lian (Programmatrice) et Florence Peeraer (Assistante de Programmation) avant la date fixée à cet effet.

L'inscription du film ne sera validée qu'à réception du paiement de l'inscription via PayPal et des documents à faire parvenir par mail.

Un mail confirmant l'inscription sera envoyé à l'expéditeur.

En cas d'envoi de DVD, les frais de transport et de dédouanement sont à la charge du participant.

6. FILMS SÉLECTIONNÉS

Le Comité présélectionnera et annoncera les films qui seront projetés pendant le festival par mail, avant le 15 avril 2016.

La liste des films sélectionnés par le Comité sera communiquée par mail après la conférence de presse, fin avril 2016. En cas de sélection, le support de projection indiqué sur la fiche d'inscription devra être respecté.

La production ou le vendeur du film sélectionné devra fournir un DCP pour la projection du film au festival.

La production ou le vendeur du film sélectionné devra fournir un DVD pour les archives du festival.

7. RÉCEPTION DES COPIES

Toutes les informations concernant la livraison et le transport des copies seront communiquées ultérieurement aux films sélectionnés.

8. DIFFUSION TÉLÉVISION, INTERNET ET SALLE DE CINÉMA

La participation au Festival implique l'autorisation, à titre gratuit, de reproduire et diffuser sur des chaînes françaises hertziennes, numériques, câble, satellite et ADSL, ainsi que sur des sites Internet des extraits des films sélectionnés dans le cadre du Festival. Ces extraits ne pourront pas excéder 10% de la durée totale du film et seront limités à 3 minutes. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de reportages d'information d'actualités dédiés au Festival, d'émissions télévisées ou Web, d'annonces promotionnelles ou publicitaires pour l'édition actuelle ou future du Festival et ce pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

9. AUTORISATION DE PUBLICATION

L'inscription d'un film implique l'autorisation d'une publication dans le programme, sur le site Internet du Festival et dans la presse, des informations et photos fournies lors de l'inscription du film.

10. CAS NON PRÉVUS ET CONTESTATIONS

Tout film inscrit et retenu pour le Festival ne pourra être retiré de la sélection. Le cas échéant, le Festival se réserve le droit d'un recours en justice pour réclamer tout dédommagement jugé utile et nécessaire.

L'inscription et la participation d'une œuvre au Festival impliquent l'acceptation du présent règlement. L'association se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toute autre mesure adéquate en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Pour les cas non prévus, toute décision incombe à la direction du Festival. La version française du présent règlement fait foi.

CONTACTS:

Selection des longs et courts métrages américains :

Chantal Lian : clian@cefilmfestival.com

Florence Peeraer : fpeeraer@cefilmfestival.com

Sélection des courts métrages français :

Claire Tartane : claire.tartane@icloud.com

Chantal Lian : clian@cefilmfestival.com

Florence Peeraer : fpeeraer@cefilmfestival.com

Date :

Signature :